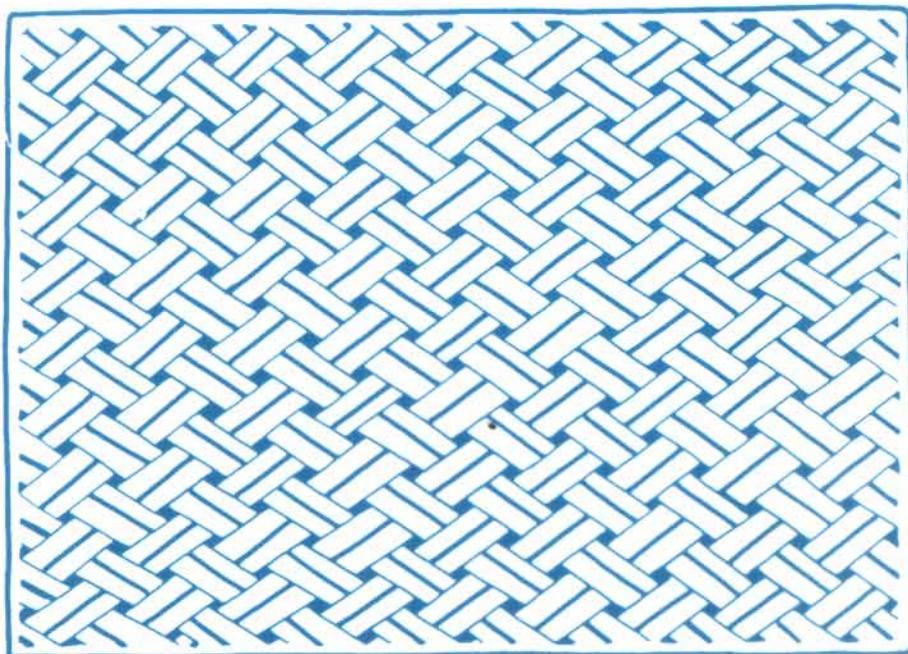

SOUS LA DIRECTION DE
J.-P. Deler, Y.-A. Fauré, A. Piveteau et P.-J. Roca

ONG et développement

Société, économie, politique



KARTHALA

Une micro-histoire associative dans une macro-histoire nationale

L'Amicale du Walo au Sénégal

Bernard J. LECOMTE

Cet essai relate et rapproche entre elles deux histoires : celle de la politique économique et sociale du Sénégal de 1960 à 1996 et celle d'un ensemble de « foyers de jeunes » devenu une association régionale paysanne : l'Amicale sportive, économique, sociale et culturelle des Agriculteurs du Walo (ASESCAW).

1959, « foyers de jeunes » en pays Walo

Dans la République du Sénégal, en cette année de l'Indépendance, le delta (zone d'habitat d'un royaume Wolof, dit Walo) du fleuve Sénégal est une zone sahélienne peu prospère. La remontée de l'eau de mer salée aux époques de faible crue limite les possibilités de culture. Y coexistent des agriculteurs (Wolofs) et des éleveurs (Peuls, Maures). Le taux de scolarisation est relativement élevé. Il facilite l'exode des jeunes hommes qui quittent le Walo pour Dakar. Le Walo offre en effet peu d'opportunités d'emplois. Les villages sont pauvres.

L'autorité des anciens et l'influence de la religion se conjuguent pour limiter l'autonomie des jeunes et précipiter leur exode. Certains d'entre eux, durant les vacances scolaires surtout, animent des « Associations Sportives et Culturelles des Jeunes », forme d'association (loi 1901) sans but lucratif placée sous la tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports. Vis-à-vis des anciens, ce sont des lieux de liberté surveillée (présence des femmes exclue, danses et musiques modernes interdites...). On les appelle les « foyers ».

1964-1973, l'assistance technique et l'infanterie du développement

Une société d'État, la SAED (Société d'Aménagement et d'Équipement du Delta) est chargée du monopole de la mise en valeur des terres par l'irrigation. Elle aménage, année après année, des périmètres à « vocation » rizicole dont elle confie l'exploitation à des paysans, originaires du Walo ou colons venus d'autres régions du Sénégal, organisés par elle en « coopératives obligatoires ». Elle les installe et les encadre ; elle leur fournit à crédit les intrants et les travaux mécanisés et commercialise leur production de paddy. Les aides extérieures investissent massivement à travers la SAED.

Chaque paysan doit, sous peine d'être exclu de la coopérative, suivre le programme imposé par l'encadreur. Celui-ci fait partie de « l'infanterie du développement » mise en place par les assistants techniques fondateurs de la SAED. La majorité des travaux agricoles sont effectués par les engins de la SAED, pas toujours au juste moment. Le paysan coopérateur est plutôt un manœuvre mais c'est lui qui prend le risque économique car c'est lui qui paie les intrants et les travaux en fin de saison d'hivernage, que la récolte soit bonne, moyenne ou mauvaise. Ce paiement se fait par une redevance calculée par hectare cultivé, redevance prélevée par la SAED sur le volume de paddy apporté par le coopérateur à l'usine de décorticage du paddy en riz.

Tant dans les périmètres de la SAED que dans ceux de la Société Sucrière (4 000 ha en tête du delta), les techniques utilisées sont celle de la mécanisation au profit de deux monocultures extensives (paddy et canne) ; les paysans et les salariés agricoles sont fortement encadrés et n'effectuent que des tâches parcellaires.

Femmes et jeunes (on reste « jeune » parfois jusqu'à 35 ans) sont exclus de ce fait de l'accès aux terres utiles ; ils travaillent comme main-d'œuvre familiale, ou quittent pour un emploi salarié, s'ils ont « de la chance ».

Les aménagements pour l'irrigation entraînent des chantiers et l'embauche de conducteurs de camions ou d'engins et de manœuvres. La reprise de l'exploitation rizicole de Richard Toll par la Société Sucrière crée des emplois. De nombreux jeunes, scolarisés entre les niveaux CE2 et Brevet, cherchent des salaires et font l'apprentissage de divers métiers. Ils restent, même émigrés à Dakar, reliés au Walo par le biais des « foyers de jeunes » qui fonctionnent dans de nombreux villages. On y discute des difficultés : le manque de revenus personnels, l'impossibilité de se marier, l'impasse de l'exode en ville. Les jeunes utilisent le théâtre et les chants pour exprimer, sans que personne soit jamais nommé, les défauts et les qualités de la vie sociale.

1973, initiatives des jeunes face à la sécheresse

La sécheresse de 1973 limite la production rizicole et détruit les cultures traditionnelles, les troupeaux, les arbres. Les paysans souffrent plus que les habitants des villes. L'État et les sociétés de développement font peu pour apporter l'aide d'urgence. Par contre, les coopérateurs doivent payer les intrants et les façons culturales, bien qu'ils aient peu récolté. Chacun ressent la famine et observe l'injustice ville/campagne et fonctionnaires/paysans.

Le retour au pays d'un homme de 20 ans va changer la situation. Abdoulaye Diop, un élève-instituteur, originaire du village de Ronkh (sur le bord du fleuve) « rend sa craie ». Président du foyer des jeunes du village, il ressent la misère et l'injustice subies par ses parents et décide de ne pas continuer sa carrière d'instituteur. Il revient au village chez sa mère et cherche (avec les jeunes et les anciens) comment diminuer les souffrances et mieux vivre de la production agricole. Deux actions créent le changement : une enquête et le creusement d'un canal.

L'enquête : les jeunes du foyer de Ronkh mesurent les surfaces réellement aménagées et cultivées de la section coopérative du village. Ils constatent une différence de l'ordre de 20 % entre les superficies indiquées sur les factures de la SAED et les superficies réellement cultivées. Cette enquête est portée à la connaissance de la coopérative ; les coopérateurs font des démarches auprès de la SAED pour être indemnisés. Et ils le sont ! Les jeunes du foyer deviennent les alliés clairvoyants de leurs aînés. Leur savoir moderne a servi à quelque chose au village même.

Le canal : les jeunes s'organisent pour conquérir une première « parcelle » irrigable. Pour cela, le foyer négocie avec les anciens pour obtenir l'affectation d'une terre traditionnelle puis exécute, à la pelle, un canal d'amenée d'eau, de quelques centaines de mètres, entre le bras du Gorom et cette terre. L'Ambassade des États-Unis offre le premier groupe motopompe (GMP). Les jeunes cultivent collectivement leur première rizière, une rizière « sauvage » car hors-périmètre SAED.

Le directeur sénégalais de la SAED vient lui-même visiter le canal des jeunes ; il encourage le foyer à persévérer et lui facilite l'accès aux travaux de planage des terres. Par contre, les ingénieurs, responsables de périmètres et les encadreurs, sont, dans l'ensemble, hostiles à cette initiative et ne la mettent pas en priorité dans l'ordonnancement des travaux culturels faits à façon par leurs services. Le ministre de l'Agriculture d'alors est député du département du delta (celui de la ville de Dagana) ; il protège l'initiative et la fait connaître au Président de la République.

1974-1978, le modèle du foyer de Ronkh

En accord avec les anciens (dont certains sont choisis comme conseillers du foyer), les jeunes de Ronkh s'organisent pour exploiter collectivement – par roulement de brigades journalières – une, puis plusieurs parcelles. Ils se réunissent chaque vendredi, après la prière, en assemblée générale pour décider ensemble des travaux et des rôles. Du moins, les jeunes hommes car les femmes n'y participent pas. Elles sont seulement utilisées comme membres d'une brigade (cueillette). Peu à peu, certaines d'entre elles (en particulier les épouses des responsables du foyer) font évoluer leurs rôles et petit à petit se constituent elles-mêmes en association, liée au foyer de Ronkh mais relativement autonome.

Les jeunes du foyer refusent de se laisser « encadrer » par les agents de la SAED. Par une négociation longue et difficile, avec le ministère de la Jeunesse, ils obtiennent le droit de faire des activités économiques et de se répartir des revenus au sein de leurs Associations Sportive et Culturelle (ASC) qui deviennent « ASC et Économique ».

Les autres foyers de jeunes du delta les imitent : ils viennent visiter Ronkh et apprennent l'entretien des GMP ; il connaissent plus ou moins la culture (plutôt moins que plus, au début) ; ils essaient, à leur tour, d'irriguer une parcelle et de la cultiver collectivement.

Les jeunes en exode à Dakar ou ailleurs reviennent : le paddy est acheté à prix fixé par la SAED ; la tomate par une société industrielle. Peu à peu, les rendements par hectare augmentent. Le revenu de la culture irriguée attire les jeunes qui reviennent de la ville et demandent des parcelles à leur tour. D'autres façons de s'organiser (avec plus de risque individuel et moins de culture collective) se mettent en place.

Les Peuls, les Maures, les fils de colons créent leurs propres foyers et le changement ne concerne pas seulement les agriculteurs wolof.

1978-1984, concurrence sur les terres d'un delta convoité

Avant son départ volontaire (1974), L.S. Senghor, président de la République, a fait voter une loi décentralisant le droit d'affecter des terres. Ce droit est désormais exercé par les conseils de communautés rurales (15 à 30 000 habitants qui élisent leurs conseillers). Au delta, la loi tarde à s'appliquer à cause du monopole donné à la SAED.

Par des prêts internationaux, l'Office de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal fait construire le barrage de Diama (qui empêche l'eau salée de remonter le delta) et le barrage de Manantali qui assure l'approvisionne-

ment en eau d'irrigation toute l'année (et pas seulement à l'époque des crues). Le delta devient un espace très convoité tant par les exploitants agricoles venus du reste du Sénégal que par des sociétés étrangères et des fonctionnaires.

Abdoulaye Diop est élu, en 1978, comme conseiller rural de la Communauté Rurale de Rosso-Sénégal. Il en devient président et contribue à la limitation du monopole de la SAED sur les terres. Dans cette communauté rurale, les terres sont désormais affectées largement aux foyers.

Il existe une forte concurrence sur les terres, entre les foyers, les privés et des sociétés agro-industrielles. L'exploitation des terres par les foyers est de type extensif et mécanisé car le modèle reste celui de la Société Sucrière. Les périmètres des foyers sont sommairement aménagés ; en particulier, il n'existe pas de système de drainage autre que l'écoulement naturel. Les foyers n'obtiennent pas d'aide financière de l'État pour réaliser de meilleurs aménagements.

L'investissement essentiel est le GMP « groupe moto-pompe ». Par les micro-projets des ambassades et de quelques ONG européennes, le foyer s'équipe peu à peu et étend les surfaces exploitées. Aide extérieure et protection officielle vont favoriser la reproduction du « modèle Ronkh » par d'autres foyers. Par exemple, l'association internationale SIX S (dont Abdoulaye Diop est cofondateur) apportera, de 1978 à 1989, un fonds souple annuel géré par des comités de zone groupant des responsables paysans de plusieurs foyers ; ce fonds permet des dépenses de renforcement institutionnel (formation par exemple) et des apports d'intrants (ex : fuel) à rembourser – si la récolte suit – aux comités de zone.

Les foyers se sont multipliés, village par village ; ils sont plus de 100 en 84. Leur vocation économique s'affirme ; leur statut et leur nom changent. On passe du mot « foyers de jeunes » au mot « agriculteurs ». La tutelle quitte le ministère de la Jeunesse pour celui des Affaires Sociales (ONG). « L'Amicale Sportive, Économique, Sociale et Culturelle des Agriculteurs du Walo » fédère les foyers et devient un interlocuteur des services de l'État, des agences privées d'aide extérieure et des ambassades. L'Amicale est devenue l'un des membres essentiels de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS), fondée en 1978, qui regroupe des associations paysannes et des unions de groupements autonomes.

1984, la SAED visée par la Nouvelle Politique Agricole

Le coût des importations pétrolières, le déficit céréalier, les effets de la sécheresse, la mauvaise rentrée des impôts, les faillites des sociétés d'État, la stagnation des exportations et la croissance des charges de l'État créent une crise économique qui va s'aggraver d'année en année.

En 1984, le gouvernement change de politique et devient un élève du FMI : limitation des importations, liquidation ou privatisation des entreprises publiques, réduction du personnel des administrations, mesures pour rétablir la balance des paiements. C'est la Nouvelle Politique Agricole (NPA). La privatisation va favoriser l'essor des associations et des unions de groupements paysans, au même titre que celui des commerçants privés face à la désaffection pour les coopératives. Certains produits restent cependant protégés par des prix fixés par l'État : c'est le cas du paddy. Le riz blanc reste l'objet d'un monopole étatique (Caisse de stabilisation des produits agricoles).

La productivité rizicole dans les casiers coopératifs reste faible (moins de 4 t/ha/an) tandis que le coût des aménagements (2 à 3 millions FCFA/ha) augmente d'année en année. La SAED est l'une des sociétés d'État visée par la NPA. Mais elle exerce la tutelle sur les coopératives rizicoles et la transformation industrielle du paddy : ces deux positions vont faire durer sa transformation plusieurs années. Certes, elle perd certaines fonctions. En particulier, elle ne fait plus de prêts d'intrants ni de travaux à crédit. D'autres acteurs (ex : sociétés privées mais aussi foyers) tentent de prendre en charge ces fonctions. Le passage du règne SAED à la concurrence inter-acteurs se fait dans un certain désordre. La SAED garde encore certains nouveaux aménagements, la tutelle des coopératives, la signature technique des demandes de prêt des agriculteurs à la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), le monopole de la transformation du paddy et certains des services de travaux agricoles à façon.

Parallèlement, l'État créé un statut (à mi-chemin entre l'association et l'entreprise), celui des GIE (Groupement d'Intérêt Économique) hors-tutelle de l'État et simplement à inscrire au registre du Ministère du Commerce. Les GIE vont bouleverser la vie des foyers du delta car ils vont être un chemin obligé pour accéder au crédit (que la SAED ne fait plus).

Fondée en 1984, la CNCAS fournit des crédits seulement aux GIE et aux sections coopératives. Elle exige la création de GIE au sein des foyers. Elle prête à condition que le GIE apporte 15 % en propre pour les prêts de campagne et 20 % pour les prêts d'équipements (tracteurs, GMP).

1984-1990, tout à crédit et chacun pour soi

D'abord, les foyers ne croient pas que la NPA sera effective. Autonomes mais habitués à la SAED et à sa toute-puissance, les foyers mettent du temps à comprendre que l'époque des crédits de semences, des travaux faits à façon par les engins de la SAED et à payer après la récolte est

en voie de se terminer. Ce n'est qu'en 86 qu'on verra apparaître un premier effort d'épargne propre sous la forme d'un fonds rotatif permettant des prêts d'intrants. C'est fin 87, sous la pression du besoin de crédit, qu'apparaîtront (à Ronkh) les premiers GIE.

Les foyers les plus importants (ex : le seul foyer de Ronkh cultive 1 000 ha de rizières irriguées en 1988) cherchent des formes de décentralisation de l'exploitation ; de son côté, la CNCAS ne veut prêter qu'à des GIE de taille plus petite que les foyers. Résultat : entre 1987 et 1990, 200 GIE se créent (dont plus de 100 à Ronkh).

L'apport massif de crédits aux GIE provoque une croissance très rapide du nombre d'agriculteurs agissant en GIE et du volume d'ha exploités. Sur près de 10 000 ha sont produits par les seuls foyers environ 30 000 t de paddy (ce qui dépasse la production des coopératives).

Tout à crédit ! En effet, de leur côté, les agences d'aide privée abandonnent l'aide à l'Amicale. Leur apport se tarit malgré une forte demande de formation exprimée par les foyers. Elles répugnent à s'occuper d'autres « cibles » que celles dites « des plus pauvres » et les agriculteurs du delta apparaissent tellement riches ! La situation de l'Amicale est financièrement délicate. Elle l'est aussi sur le plan de ses objectifs et de sa cohérence : car quel ciment lie désormais les foyers à leurs GIE et les foyers à l'Amicale ? L'accès à l'exonération des taxes sur le matériel. Mais au-delà de cela ? L'accès aux terres ? Un poids politique ? Une même stratégie (exprimée mi-1990 par un premier plan triennal de l'ASESCAW) ? En fait, chaque GIE, chaque chef de famille cherche à se débrouiller seul.

De leur côté, les coopérateurs ont vieilli ; certains sont morts laissant leur parcelle coopérative en héritage à leurs enfants... membres des foyers. Peu à peu, la différence foyers/coopératives s'estompe, d'autant que la SAED transfère ses fonctions vers les coopératives et que celles-ci sont en quête de membres aux capacités variées et élevées, comme le sont les ex-jeunes des projets !

1990, le double jeu de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

La SAED (pur produit des agences d'aide et des sociétés d'assistance technique) est devenue un repoussoir pour l'aide extérieure. Cette dernière (par la Banque Mondiale et la Caisse Centrale de Coopération Économique en particulier) cherche à travailler avec de nouveaux partenaires (ex : les privés, les GIE, etc.). De ce fait, les rapports changent entre les divers acteurs du delta.

La SAED déclinante passe des accords (ex : Formation, Recherche-Développement) avec l'Amicale, partenaire capable d'agir sur l'ensemble des villages du delta. Mais cet essai de collaboration ne sera pas poursuivi avec assez de volonté de la part des deux parties.

La CNCAS, après avoir poussé les foyers à se diviser en de multiples GIE, tente d'obtenir que chaque foyer veuille bien jouer le rôle de régulateur du remboursement des crédits. Elle ne prête plus à un GIE si l'ensemble des GIE du foyer concerné n'ont pas tout remboursé. Elle joue donc un double jeu : elle offre la carotte de la rentabilité par le biais des apports en crédit à de multiples micro-entreprises (GIE), puis elle fait appel à la solidarité inter-GIE quand elle constate que la rentabilité n'est pas atteinte.

La SAED fait traîner sa mutation. Ainsi, les agents de la société, face aux licenciements, sont enclins à ne pas partager les responsabilités avec les différentes organisations paysannes. La formation au « transfert » ne se fait pas. Quant au transfert lui-même, les paysans se méfient que cela augmente leurs charges.

Face à la SAED et au système d'aide, les rivalités entre les multiples entreprises rizicoles propriétés de fonctionnaires, les différentes fédérations de GIE, l'Amicale et son propre réseau de GIE, les sections des coopératives sont inextricables. Cette concurrence facilite la résistance de la SAED et freine le progrès de mouvement paysan.

Le FMI talonne l'État pour qu'il baisse le prix du paddy (alignement sur le prix mondial). Les foyers craignent que le paddy acheté à 85 FCFA par la SAED depuis 3 ans (et payé avec des mois de retard) tombe à 75 FCFA (il est alors à 50 FCFA au Cameroun où les riziculteurs ont abandonné les casiers rizicoles). Ils mettent aussi de l'espoir dans des petites rizeries de foyer qui leur permettraient de gagner un peu sur la transformation.

Les aides extérieures critiquent la CNCAS (qu'elles aident peu) parce qu'elle perd de l'argent. Mais elles ne lui accordent ni moyens pour couvrir les risques de calamités ou d'impayés justifiés, ni fonds pour faire l'accompagnement technique de ces crédits. Les unes (ex : FED) renforcent leurs propres projets et programmes. D'autres (ex : USAID) mettent en place de grands volumes d'argent destinés aux ONG sénégalaises. Mais aucune agence publique ne trouve d'intérêts communs avec l'ASESCAW et vice versa.

1993, année noire pour les Groupements d'Intérêt Économique

Une année noire marquée par six mois continus d'élections (présidentielle et législative). Tout ce qui n'est pas de l'ordre de la politique est

mis en veillesse. Certains actes du parti au pouvoir sont des tentatives de récupération des leaders paysans (ex : prêt de mini-rizeries). Une année noire car beaucoup de GIE non seulement sont endettés jusqu'au cou mais perdent de l'argent sur chaque sac de paddy produit !

Des comptes d'exploitation, faits par une partie des GIE, montrent que l'on perd de l'argent en cultivant du riz de façon « extensive ». Mais chaque famille rêve de grandes surfaces (de 1 ha, on passe l'année suivante à 40 !) et aménage sommairement des surfaces trop grandes pour sa capacité d'emprunt et sa compétence technique. Des rendements faibles en découlent. Certains GIE ont une bonne rentabilité (riz à 5 t/ha + tomates) ; d'autres perdent de l'argent (riz à 2 t/ha ou 3 t/ha). L'ensemble atteint près de 7 000 ha et croît de 20 % l'an. On estime qu'un tiers de ces surfaces n'atteignent pas le seuil de rentabilité (4 t/ha).

Le GIE qui ne peut rembourser cherche désespérément de l'argent. Celui-ci était auparavant souvent fourni par l'épargne personnelle des femmes. Mais la fièvre d'exploiter a été telle que les épouses, aussi, ont créé des GIE et n'ont plus d'épargne disponible. Et puis, une fois que l'on a remboursé avec des expédients, comment trouver à nouveau les 15 % pour emprunter pour la prochaine campagne ? On se débrouille en signant des accords avec les GIE riches (ceux qui ont des tracteurs et des moissonneuses-batteuses) et surtout avec les commerçants locaux (engrais) : contre le prêt des 15 %, ils livrent les prestations demandées mais diminuées de leur part de profit. Ces usuriers sont parfois membres des foyers.

La CNCAS refuse, fin 1992, de faire du crédit à de nouveaux GIE ; car certains agriculteurs incapables de rembourser leur GIE en créaient d'autres pour avoir, de nouveau, accès à la banque. Elle institue des règles plus dures. Mais ce n'est pas elle qui peut accompagner l'effort de certains groupes pour mieux exploiter, gérer, emprunter. Les différences de capacité entre foyers s'accroissent. Le foyer de Ronkh (140 GIE, 3 000 ha), modèle jusqu'en 1989, est gravement inorganisé.

1994-1996, des mentalités qui ont changé

Surendettés, les GIE n'obtiennent plus de prêts de la CNCAS. Les surfaces des exploitations tombent en 1995 au-dessous de 3 000 ha, soit 30 % de celles de 1990. A Ronkh même, c'est l'échec, ainsi décrit par Birahim Diop, le nouveau président élu au congrès de mars 1996 :

« En 1995, aucun des 120 "anciens" GIE de Ronkh n'a reçu de crédit de la CNCAS. Seules les sections villageoises de la coopérative en ont eu. Ceux d'entre nous qui sommes devenus coopérateurs (après la mort de nos

pères) en ont bénéficié. Alors ceux qui n'ont rien ou trop se sont regroupés à une vingtaine (entre eux, sans question de GIE), chacun a amené 20 000 FCFA et ils exploitent ensemble une parcelle aménagée. On fait le travail tout à la main et à la faucille. Sur le plan de la solidarité entre les familles, la NPA a cassé la vie des foyers et ne l'a remplacée par rien ! Avant, quand quelqu'un était dans les problèmes, le foyer veillait (la campagne suivante) pour lui redonner sa chance. Au début des GIE, un GIE qui ne pouvait pas rembourser la CNCAS obtenait un coup de main financier des autres pour se débarrasser de sa dette. Mais en 5 ans, tous ont été endettés. Aussi aujourd'hui « si tu veux aider 9 personnes qui se noient, tu seras le 10^e noyé ! »

Mais, deuxième regard, on voit des petites surfaces irriguées utilisées pour des cultures « alternatives » : du maraîchage diversifié (dont tomates et oignons) qui apporte des rentrées monétaires (sur 0,5 à 1 ha) et une parcelle de riz pour l'autoconsommation familiale. On s'aperçoit que les membres agissent avec plus de rigueur, par exemple pour le choix des semences, la quantité d'engrais par ha, etc. On constate un progrès dans les capacités de bien cultiver. Les mentalités ont changé. Plus personne ne fait le fier parce qu'il est président d'un GIE ! Ce n'est plus une source de prestige ! Et « l'élite » qui faisait travailler ses champs par d'autres y retourne ! Chacun limite ses ambitions financières. On dit même : « si la CNCAS est obligée d'arrêter, tant mieux ; on aura la paix ! » Et on voit naître de petites caisses d'épargne et de crédit. A Ronkh, il y en a 6.

Cet essai a, entre autres, montré l'influence du contexte socio-politique et celle du système d'aide internationale sur la genèse d'une association paysanne sénégalaise, née bien avant le discours de François Mitterand à La Baule.

Bibliographie

- DESCENDRE D., 1991, « L'autodétermination paysanne en Afrique. Solidarité ou tutelle des ONG partenaires ? », Paris, L'Harmattan, Coll. Alternatives Rurales.
- LECOMTE B., 1991, « Processus d'autopromotion et formes d'appui adaptées », in « Jeux et enjeux de l'autopromotion », pp. 49-71, sous la direction de Kai Hong, PUF/IUED, Paris, Genève.
- DIOP A., 1984, « Mémoire de fin d'études du Collège Coopératif », sous la direction d'Henri DESROCHES, Paris.
- DIOP B., Notes sur l'histoire de l'Amicale (texte établi en 1993/95), non publié (à consulter au GRAD, 228 Rue du Manet, (F) 74130 Bonneville).